

Greffe
du Tribunal de Commerce de
ANGOULEME
Palais de Justice
BP 215 -
16007 ANGOULEME CEDEX
Tél. 0 891 01 11 11

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS
ZE La Croix Blanche
Route du Peux - BP 9
16800 SOYAUX

Dépôt effectué par :

Sàrl SARL GROUPE EXPERTS CONSEILS
ZE La Croix Blanche
Route du Peux - BP 9
16800 SOYAUX

Numéro RCS : ANGOULEME B 438 402 190

<26288/2001B00221>

Pièces déposées le 02/11/2005

Numéro : 5001912

Acte sous seing privé du 30/05/2005

- Cession de parts (ou Donation)

Cession parts par MR Lucien CORBI à MR Jean-
Jacques RAMBEAU

Le Greffier,

5/5
MG

GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC

Société à responsabilité limitée au capital de 47 984 Euros
Siège social : ZE La Croix Blanche Route du Peux BP 9 16800 SOYAUX
RCS : ANGOULEME 438 402 190

ENTRE LES SOUSSIGNES

- Monsieur Lucien CORBI, Expert Comptable, né le 7 octobre 1951 à DOUERA (Algérie) et demeurant à SOYAUX, ZE de la Croix Blanche, route du Peux.

DE PREMIERE PART

- Monsieur Jean Jacques RAMBEAU, Expert Comptable, né le 12 janvier 1952 à ST MARTIAL DE VIVEYROL (Dordogne) et demeurant à SOYAUX, ZE de la Croix Blanche, route du Peux.

DE DEUXIEME PART

AYANT ETE PREALABLEMENT EXPOSE

Que Monsieur Lucien CORBI est propriétaire de cinq cents parts sociales (500 parts sociales) sur les 2 999 parts composant le capital social de la société à responsabilité limitée GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC au capital de 47 984 Euros dont le siège social est situé ZE de la Croix Blanche route du Peux BP 9 - 16800 SOYAUX constituée aux termes d'un acte sous seing privé à ANGOULEME le 20 juin 2001 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGOULEME sous le numéro 438 402 190.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT

Monsieur Lucien CORBI, soussigné de première part, cède par les présentes en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires et de droit en pareille matière, à Monsieur Jean Jacques RAMBEAU, soussigné de deuxième part, les 500 parts sociales, numéro ~~501 à 1000~~ lui appartenant dans le capital de la société GROUPE EXPERTS CONSEILS - GEC.

Prix

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant la somme de huit mille Euros réglée à l'instant par Monsieur Jean Jacques RAMBEAU à Monsieur Lucien CORBI qui le reconnaît et lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

Agrément

Aux présentes sont intervenues :

- Madame Sandrine CALANDRE titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Christian GARDILLOU titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Michel DAMPERAT titulaire de 500 parts sociales
- Monsieur Patrick PAPON titulaire de 499 parts sociales

Ass LC
ND 82
6 NC

* 500 à 998
22492

qui donnent leur consentement unanime à la présente cession, ce consentement valant décision d'agrément conformément à l'article L 223.27 du code de commerce.

Intervention

Madame Nicole NORMAND, épouse de Monsieur Lucien CORBI, déclare :

- Autoriser la cession par son conjoint, Monsieur Lucien CORBI, des 500 parts sociales de la société GROUPE EXPERTS CONSEILS – GEC et en percevoir la somme.

Dispositions communes à la cession de parts ci-dessus

Propriété - jouissance

Au moyen de la présente cession de parts sociales, Monsieur Jean Jacques RAMBEAU cessionnaire de deuxième part, sera seul propriétaire des parts cédées et en aura la jouissance pleine et entière à compter de ce jour.

D'une manière générale, le cessionnaire sera purement et simplement subrogé au cédant à compter de ce jour dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Dépôt d'un original au siège social

Conformément à l'article L 221.14 du Code de commerce, un original de la présente cession de parts sociales sera déposé au siège social contre remise, par le gérant, d'une attestation de dépôt.

Répartition du capital

Comme conséquence des cessions de parts sociales ce jour, les soussignés constatent que le capital social de 47 984 Euros est ainsi réparti :


- | | |
|--|--------------------|
| - Madame Sandrine CALANDRE
numéro 1 à 500 1199 et 2196 | 500 parts sociales |
| - Monsieur Jean Jacques RAMBEAU
numéro 501 à 1000 500 à 998 et 2197 | 500 parts sociales |
| - Monsieur Michel DAMPERAT
numéro 1001 à 1500 1198 à 1196 et 2198 | 500 parts sociales |
| - Monsieur Christian GARDILLOU
numéro 1501 à 2000 999 à 1197 et 2199 | 500 parts sociales |
| - Monsieur Patrick PAPON
numéro 2001 à 2499 2501 à 2776 et 2776 à 2999 | 499 parts sociales |
| - Monsieur Lucien CORBI
numéro 2500 à 2999 1197 à 2195 et 2500 | 500 parts sociales |

Frais

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront à la charge des cessionnaires qui s'y obligent.

Formalités


Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes les formalités légales et nécessaires.

ASJ LC
ny gl  NC

Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et de leurs suites, les parties font élection de domicile chacune en leur demeure sus-indiquée.

Fait à SOYAUX, le 30 Avril 2005
en 4 originaux



Enregistré à : RECETTE DIVISIONNAIRE D'ANGOULEME VILLE

Le 16/05/2005 Bordereau n°2005/494 Case n°7

Ext 2268

Enregistrement : 200 €

Timbre : 27 €

Total liquidé : deux cent vingt-sept euros

Montant reçu : deux cent vingt-sept euros

Le Contrôleur



Contrôleur des impôts